

# **Programme d'actions territorial pour la lutte contre l'habitat dégradé**

#rennesmetropole #PCF

Ce programme présenté aux conseillers communautaires concerne l'habitat privé nécessitant des travaux d'amélioration dans les parties privatives ou communes. Ceux-ci sont liés à la sécurité, au cadre de vie, à l'amélioration du cadre de vie, à l'isolation.

Il s'agit d'aider à rénover et réhabiliter des logements parfois très dégradés et nécessitant des interventions lourdes.

Les critères d'éligibilités aux aides publiques sont strictement définis et critérisés, ils ciblent par exemple le centre historique de Rennes dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et prioritairement les propriétaires occupants. Les revenus de ceux-ci sont pris en compte dans le calcul de l'aide.